



ASSOCIATION NIKAIJA SOLEX

www.nikaia-solex.com

8 rue de la Loge 06300 Nice

23/12/2017



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2017



PROCES VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

De l'association Nikaïa Solex

8 rue de la Loge 06300 Nice

Siret : 79122551900010

Les membres et quelques invités se sont réunis le 20/12/2017 à 18h00 à l'adresse suivante : Maison des associations 12ter Place Garibaldi 06300 Nice afin de délibérer sur l'ordre du jour qui leur a été remis sur place.

L'ordre du jour mentionné sur le document fourni sur place comportait :

- 1- Constitution du Bureau pour L'AG
- 2- Renouvellement des Membres du bureau de l'association
- 3- Démission d'un membre du bureau de l'association
- 4- Affectation du résultat
- 5- Présentation du budget de l'association
- 6- Montant de la cotisation
- 7- Admission de nouveaux membres
- 8- Présentation des projets de l'association
- 9- Modification du règlement intérieur de l'association
- 10- Visionnage de la vidéo du tour des Alpes 2017 pour acceptation de diffusion

Sont présents ou représentés :

Barbara Sauveur, Barbara Vincent, Baudet Chantal, Affre Roland, Caputo Nicolas, Caputo Brigitte, Caratini Roger, Daugene Franck, Pelsez Alain, Vovanhien Georges, Natali Pierre, Chaminade Patrick,

Soit 12 adhérents totalisant 12/22 (55 %)

Sont absents ou non représentés :

Caputo Alexandre, Bengt Dieden, Aziez Camel, Aziez Lyes, Moscone Jean-Yves, Morlacchetti Paolo, Martin Michel, Grosso Christophe, Geisen Christian, Picard Marc.

Soit 10 adhérents totalisant ensemble 10/22

Sont présents les invitées :

Refini Chyistiane, Legrib Abdel, Terzi Astrid, Comodini Thierry.

Le quorum (30 %) prévu par les statuts de l'association étant dépassé de 25 % et totalisant 55 %, l'assemblée se trouvant constituée peut donc valablement délibérer.

Résolution n°1

NOMINATION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Résolution : L'assemblée Générale désigne en qualité de président de l'Assemblée Générale, Mr BARBARA SAUVEUR.

Aucun vote contre

Aucune abstention

Résolution adoptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

NOMINATION DU SCRUTATEUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Résolution : L'assemblée Générale désigne en qualité de scrutateur de l'Assemblée Générale, Mr PELSEZ ALAIN.

Aucun vote contre

Aucune abstention

Résolution adoptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Résolution : L'assemblée Générale désigne en qualité de secrétaire de l'Assemblée Générale, Mr CAPUTO NICOLAS.

Aucun vote contre

Aucune abstention

Résolution adoptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Résolution n°2

RENOUVELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION.

Résolution : Après avoir entendu les candidatures des membres souhaitant constituer le Bureau de l'association, l'Assemblée Générale désigne les personnes suivantes : Mr BARBARA SAUVEUR (Président), Mr PELSEZ ALAIN (Trésorier), Mme REFINI CHRITIANE (Secrétaire), Mr CAPUTO NICOLAS (Secrétaire adjoint)
Afin de constituer le Bureau de l'association Nikaïa Solex.

Aucun vote contre

Aucune abstention

Résolution adoptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Résolution n°3

DEMISSION DU TRESORIER DU BUREAU DE L'ASSOCIATION EN COUR DE MANDAT.

Résolution : Par courrier RAR N° 1A 127 781 9734 9 en date du 01/09/17, reçu au siège de l'association, Mr PICARD MARC nous a informé être démissionnaire de son statut de trésorier au sein de l'association Nikaïa Solex en cours de mandat.

(Débat et questions)

Sur la question : Mr Picard a-t-il fourni tous les éléments comptables à jour ? La réponse est que tout a été donné en vrac, qu'il n'est pas évident de reconstruire le puzzle mais cela semble être complet et à jour.

Résolution approuvée à l'unanimité des adhérents présents et représentés mais ne donne pas le quitus à Mr Picard et certains adhérents demandent à pouvoir consulter les éléments comptables ultérieurement.

Résolution n°4

AFFECTATION DU RESULTAT.

Résolution : D'après les livres comptables de l'association transmis par le trésorier démissionnaire, le compte de l'association enregistré à la Banque Populaire au 20 Bopulvard Jean Jaures 06300 NICE révèle un résultat créditeur de 2388.41 € au 30/11/2017, le président demande à ce que cette somme reste sur le compte de l'association.

Sur les comptes pour le périple du tour des Alpes 2017, un budget d'un montant de 2650 € prévisionnel avait été réservé dont une participation personnelle de 350 € pour chaque participant en deux roues et 100 € pour les participants en voiture. Sur l'utilisation allouée à ce crédit de 350 € et 100 €, la trésorerie révèle une dépense inférieure de 43.43€ pour les participants en deux roues. Tous les participants de ce périple sauf Mr VOVANHIEN GEORGES ont fait le souhait de laisser l'argent sur le compte de l'association afin qu'il vienne en déduction de la cotisation personnelle du prochain périple ou du paiement de la cotisation pour l'adhésion 2018. Pour les deux personnes en voiture le dû de 7.5 € chacun ne sera pas réclamé compte tenu des services rendus pendant le voyage.

En ce qui concerne l'annulation à la dernière minute de Bengt Dieden, il a été décidé qu'il lui soit remboursé 90€ sur les 350 € versés, étant donné que cette somme est principalement attribuée au besoin de couchage et que la plupart des auberges ont refusées l'annulation gratuite en dernière minute.

Aucun vote contre

Aucune abstention

Résolution adoptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Résolution n°5

PRESENTATION DU BUDGET DE L'ASSOCIATION

Résolution : L'association a un compte créditeur de 2388.41 € au 30/11/2017 auxquels se joindront la cotisation annuelle des adhérents, les dons, sponsors, demandes de subvention à la ville de Nice ainsi que la participation aux sorties solex qui reste inchangée : 2.50 € pour les adhérents et 5 € pour les non adhérents par sortie. Les registres pour la trésorerie sont à dispositions au siège de l'association 8 rue de la Loge 06300 Nice, pour tous adhérents qui souhaitent les consulter à la demande de Mr VOVANHIEN GEORGES.

Aucun votre contre

Aucune abstention

Résolution adoptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Résolution n°6

MONTANT DE LA COTISATION

Résolution : La cotisation annuelle pour un membre de l'association reste à 35 euros.

Aucun votre contre

Aucune abstention

Résolution adoptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Résolution n°7

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Résolution : Mme REFINI CHRISTIANE souhaite s'inscrire en tant que nouveau membre de l'association.

Aucun votre contre

Aucune abstention

Résolution adoptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Résolution n°8

PRESENTATION DU PROJET DE L'ASSOCIATION

Résolution : Le prochain périple annuel aura comme destination : BERLIN.

Le faux départ est programmé pour le 8 juin 2018 et le vrai départ le 9 juin 2018.

A partir de mi-janvier une réunion par mois le mercredi, sera programmée à la maison des associations afin de préparer ce périple.

Quatre adhérents se sont portés volontaires :

(BARBARA SAUVEUR, BARBARA VINCENT, DAUGENE FRANCK, CAPUTO NICOLAS).

(VOVANHIEU GEORGES) quant à lui, n'est pas sûr de pouvoir se libérer. Il lui est laissé jusqu'à la mi-janvier 2018 pour nous informer de sa décision, les réservations d'auberges devant être effectuées début février 2018 afin d'en obtenir un prix le plus attractif possible.

Aucun vote contre

Aucune abstention

Résolution adoptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Résolution n°9

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Résolution : La participation reste identique pour les sorties à la journée soit : 2.5 € par adhérent et 5 € pour les non adhérents.

Aucun vote contre

Aucune abstention

Résolution adoptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Résolution n°10

VISIONNAGE DE LA VIDEO DU TOUR DES ALPES 2017 POUR ACCEPTATION DE DIFFUSION.

Résolution : Une fois la vidéo visionnée, il est demandé à l'ensemble des adhérents l'autorisation de mettre en ligne la vidéo.

Aucun vote contre

Aucune abstention

Résolution adoptée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

Le Président

Mr BARBARA SAUVEUR

Le Scrutateur

Mr PELSEZ ALAIN

Le Secrétaire

Mr CAPUTO NICOLAS